



MINISTÈRE DE LA CULTURE

Liberté
Égalité
Fraternité

La Ministre

Référence à rappeler :
P3/MC/2024/A/3605/JWA

Paris, le 1 MAI 2024

Monsieur le Président,

Dans une démarche commune avec d'autres présidents d'associations relatives au patrimoine, vous avez appelé mon attention sur le projet de classement au titre des sites patrimoniaux remarquables (SPR) de la cité-jardin de la Butte-Rouge à Châtenay-Malabry, labellisée « Architecture contemporaine remarquable ».

J'ai pris connaissance de votre correspondance avec la plus grande attention et vous en remercie vivement.

Comme vous le savez, le classement au titre des SPR est le fruit d'une collaboration étroite entre les collectivités territoriales et les services de l'État dont, au premier chef, les services patrimoniaux des directions régionales des affaires culturelles (DRAC).

Plusieurs étapes préalables sont prévues par le code du patrimoine, avant le classement du SPR par arrêté du ministre de la Culture, notamment l'examen du projet devant la Commission nationale du patrimoine et de l'architecture (CNPA), qui rend un avis sur le projet de SPR, pouvant être assorti de recommandations. Réunie le 21 septembre 2024 pour examiner le projet élaboré pour la cité-jardin de la Butte-Rouge, la CNPA a assorti son avis de plusieurs conditions visant à prendre en compte tous les enjeux patrimoniaux liés à ce dossier.

L'enquête publique ouverte à la suite de cet avis par arrêté du préfet de département du 12 mars s'est achevée le 26 avril dernier. Cette phase essentielle permet aux habitants, aux associations et à tout citoyen intéressé par le projet de SPR de se mobiliser pour émettre des observations.

Conformément à la procédure, le rapport du commissaire enquêteur rédigé sur le fondement des résultats de l'enquête publique me sera transmis par le préfet de région (DRAC d'Île-de-France).

Je prendrai la décision de classement du SPR de la cité-jardin de la Butte-Rouge à la lumière des conclusions de ces étapes successives et veillerai avec la plus grande attention aux suites données au projet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, mes salutations distinguées.

Rachida DATI

Monsieur Julien LACAZE
Président de Sites & Monuments
39, avenue de La Motte-Picquet
75007 PARIS